

Affectation des Titulaires de Secteur (TRS*) :
**une désorganisation qui traduit le mépris
de la haute hiérarchie pour les enseignants,**

pour les personnels administratifs et les IEN qui ont dû préparer les regroupements de postes dans des délais insensés, à la veille de la sortie des classes !

Les affectations ont commencé à être communiquées aux intéressés le 7 juillet, dernier jour de classe, une communication qui s'est poursuivie vendredi 8 juillet puis samedi 9 juillet... et ce n'est toujours pas fini !

Des directrices et directeurs d'école, des enseignants à Temps Partiel attendent toujours de connaître leur complément de service !

Pour nombre de collègues TRS ou qui attendent de savoir qui complète leur service, c'est par **des posts sur Facebook** que s'effectuent les tentatives de se mettre en contact après la fermeture des écoles **puisque les élus du personnel sont privés de toute information !**

Voilà à quelle désorganisation a conduit la décision du ministre, du Recteur et de la Directrice académique d'écarter les représentants élus du personnel de toute information, de toute consultation sur les opérations de mutation et en particulier sur les regroupements de services des TRS !

Outre la volonté évidente d'écarter les élus du personnel, ce qui ne manque pas d'interroger sur **l'opacité des opérations d'affectation** et les possibilités **d'arrangements de faveur...** ne peuvent plus être camouflées les conséquences de **la diminution continue du nombre de personnels administratifs** qui subissent une maltraitance institutionnelle permanente au niveau de leurs conditions de travail.

Cette désorganisation dont est responsable la haute hiérarchie va-t-elle être invoquée demain pour **justifier la privatisation de pans entiers de l'administration** comme est déjà privatisée, dans certains départements, **la gestion des Titulaires Remplaçants ?**

Le SNUDI-FO revendique

- **la prise en compte de toutes les demandes de modification des affectations que formuleront les collègues dans les jours à venir.**
- **le rétablissement immédiat de la consultation des élus du personnel sur les opérations de mutation,**
- **la communication immédiate des résultats des mutations et des regroupements actuels des compléments de service aux élus du personnel.**

Avignon, le 11 juillet 2022 – 14h

* **TRS : les Titulaires de Secteur** sont des enseignants dont le poste est constitué de fractions de poste ; ils complètent des enseignants exerçant à temps partiel et assurent des décharges de service de directeurs d'école, de Maîtres Formateurs...